

## **Édito : Retraites : dès le 7 mars : Gagnons le retrait de la réforme Macron**

Le gouvernement s'emploie à nous vendre une réforme juste, indispensable et égalitaire... Mais les faits sont têtus et les éléments concrets inscrits dans le projet de loi sont implacables. Nous serons bien toutes et tous perdant-es avec cette réforme rétrograde. Le report de l'âge et l'allongement de la durée de cotisation discriminent particulièrement les femmes et renforcent les inégalités femmes-hommes. Les premières victimes de cette réforme seront à coup sûr les plus précaires.

Les effets de la Réforme Macron :

- l'allongement de la durée de cotisation qui ne fera qu'aggraver les difficultés et notamment celles des femmes ;
- Le recul de l'âge prolonge la précarité dans l'emploi ;
- La pénibilité des métiers féminins est souvent occultée

### **Avec l'âge de la Retraite : la double lame de la décote**

La décote, qu'est-ce que c'est :

Le montant initial de la pension est proportionnel au nombre de trimestres travaillés (ce qui serait normal si les trimestres pour dispo et travail à temps partiel pour enfants étaient pris en compte)... Si vous n'avez pas le nombre de trimestres nécessaires au moment de votre départ en retraite, la décote s'applique. C'est une baisse de pension de 1,25 % par trimestre manquant par rapport à la durée d'assurance nécessaire (bientôt 172 trimestres). Cette décote (5% par an et plafonnée à 25%) s'annule à 67 ans, mais ne permet pas pour autant d'avoir une pension à taux plein (qui n'est acquise que si on cotise la durée nécessaire).

Et avec la réforme Macron

L'allongement du nombre de trimestres nécessaires pour un taux plein va aggraver cette situation (5% à 10% de perte). Il vous faudra un nombre de trimestres supérieur pour ne pas subir de décote. Et comme il est prouvé qu'en repoussant l'âge de départ on accentue le handicap lié au nombre de trimestres, il est clair que la réforme va aggraver le niveau de cette décote, ainsi que le pourcentage de celles et ceux qui partiront avec cette pénalité.

### **Pour les Non titulaires, la triple peine :**

Allongement de la durée de cotisation = préjudice du fait de carrières davantage hachées et souvent incomplètes ce qui revient à devoir aller jusqu'à 67 ans pour partir sans décote.

Beaucoup de collègues en temps partiel = salaires de temps partiels et donc pensions moyennes qui vont inévitablement baisser.

Dépendent du régime général et non du code des pensions (calcul sur les 25 meilleures années et non sur les 6 derniers mois).

**Il y a donc urgence à se mobiliser pour gagner le retrait de ce projet !**